



1^{ère} édition des MARCHÉS NOCTURNES

Vendredis 5 – 12 – 19 – 26 JUILLET 2024

Organisés dans le centre-ville à La Rochette – 73110 VALGELON LA ROCHETTE

Par l'Association des Commerçants et Artisans Rochettois – A.C.A.R.

Avec le soutien de la Mairie de Valgelon – La Rochette



BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner avant le :

- 17 juin pour le marché du 5 juillet
- 24 juin pour le marché du 12 juillet
- 1^{er} juillet pour le marché du 19 juillet
- 8 juillet pour le marché du 26 juillet

Par mail : unioncommercialerochettoise@gmail.com

Date d'inscription :

NOM et prénom :

Dénomination commerciale :

Nature des produits vendus :

Adresse :

Code postal et ville :

Adresse mail :

Téléphone :

N° SIRET :

N° de Carte Professionnelle :

N° de carte d'identité :

À joindre au bulletin : une copie de la pièce d'identité ainsi qu'une copie du registre du commerce ou autre document officiel

PRIX DE L'EMPLACEMENT : 10 € pour 3 mètres linéaires

SOIT 10 € xml...x marchés... = € (- 20 % = €)

Si vous réservez tous les marchés, réduction de 20 % sur le prix global

JE M'INSCRIS : merci de cocher la ou les cases correspondantes

- TOUS LES MARCHÉS DE JUILLET (les 5 – 12 – 19 et 26 /07)
- LE MARCHÉ DU 5 JUILLET
- LE MARCHÉ DU 12 JUILLET
- LE MARCHÉ DU 19 JUILLET
- LE MARCHÉ DU 26 JUILLET
- BESOIN D'ÉLECTRICITÉ

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'A.C.A.R.

Adresse d'envoi du dossier complet signé et accompagné du chèque :

LM PLAISIR MODE
2 PLACE SAINT JEAN
73110 LA ROCHETTE

Vous pouvez également venir déposer votre dossier complet directement à la boutique pour paiement en espèces



RÈGLEMENT DES MARCHÉS NOCTURNES 2024

L'Association des commerçants et Artisans Rochettois (A.C.A.R.) organise la première édition de marchés nocturnes tous les vendredis soir du mois de juillet 2024, dans la limite des places disponibles

1. INSCRIPTION

Le prix de l'inscription est de 10 € pour 3 mètres linéaires. Le bulletin d'inscription complété, daté et signé devra parvenir au trésorier de l'association aux dates butoirs renseignées ci-dessus pour chaque marché, à l'adresse indiquée.

Pour stationner un véhicule, il faudra réserver au moins 2 emplacements. Toutefois, certains emplacements ne pourront pas recevoir de véhicules du fait de leur situation.

Tous les exposants devront être munis d'une assurance responsabilité civile les jours des marchés nocturnes ainsi que leur KBIS valide de moins de 3 mois (ou autre document officiel).

Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception des dossiers complets (bulletin, règlement, pièce d'identité et registre des commerces). Passé le délai d'inscription (date du mail ou la poste faisant foi), les places restantes seront attribuées le jour même. Un sac poubelle sera distribué à chaque exposant.

En raison des frais engagés, Il n'y aura pas de remboursement en cas d'annulation.

2. STRUCTURE

Les exposants doivent prévoir leur propre matériel (tables, tonnelles, chaises, barnums, etc ...). Les rallonges, multiprises, etc ... sont également à la charge des exposants ainsi que le montage, l'aménagement et décoration du stand.

3. HORAIRES D'OUVERTURE

Les marchés nocturnes seront ouverts au public de 18 h à 22 h.

Les exposants seront accueillis à partir de 17 h, place des associations (sous les halles couvertes) à La Rochette. Les emplacements pourront être libérés à partir de 22 h.

4. RESPONSABILITÉS

L'organisateur décline toute responsabilité relative aux pertes, dommages ou vols qui pourraient être occasionnés au cours des marchés nocturnes. Les organisateurs se donnent le droit de refuser toute candidature ainsi que celui d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnités d'aucune sorte.

L'exposant est responsable de son stand et de sa marchandise exposée. Il est également responsable des dommages éventuels causés aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui.

L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre avant de partir, tous les déchets devront être emportés, en aucun cas les emballages et « restes » ne seront tolérés sur le site.

Aucune vente d'armes (même fictive) et d'animaux vivants ne sera acceptée.

En signant ce règlement, je m'engage à le respecter et déclare renoncer à tous recours contre l'A.C.A.R. Nous vous souhaitons de faire de belles ventes !

ATTENTION : SEULS LES DOSSIERS ACCOMPAGNÉS DU RÈGLEMENT SERONT VALIDÉS

DATE : à

Signature suivie de la mention « lu et approuvé » :